

LE PREFET DE LA REGION BOURGOGNE
PREFET DE LA COTE-D'OR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Arrêté ARSB/DSP/DSE
N° 2015-031

Collectivité maître d'ouvrage : Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN
Captages : Source de la Combe Lavaux (04997X0015)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT

- déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines et de l'instauration des périmètres de protection autour du captage « Source de la Combe Lavaux » exploité par la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN ;
- autorisation d'utiliser les eaux du captage pour produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- autorisation de traitement de l'eau avant sa mise en distribution ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 1321-1 et suivants et R 1321-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L 215-13 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code de l'expropriation ;

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L 126-1, R 126-1 et R 126-2 ;

VU le décret n°2004-1363 du 10 décembre 2004 portant création de la réserve naturelle Combe Lavaux – Jean Rolland ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R 1321-2, R 1321-3, R 1321-7 et R 1321-38 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles R 1321-6, 1321-7, 1321-14, 1321-42 et 1321-60 du code de la santé publique ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU le récépissé de déclaration du 7 octobre 2013 et l'accord du 25 novembre 2013 concernant la régularisation des prélèvements destinés à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine sur le captage « Source de la Combe Lavaux » à GEVREY-CHAMBERTIN par la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN ;

VU l'arrêté préfectoral n°631 du 11 octobre 2013 autorisant la pose de bornes sur le territoire de la réserve naturelle Combe Lavaux – Jean Rolland ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 avril 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;

VU la délibération de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN en date du 7 avril 2011 demandant :

- de déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines ;
- de déclarer d'utilité publique la délimitation et la création des périmètres de protection des captages ;
- de l'autoriser à délivrer au public de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- et par laquelle elle s'engage à indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages qu'ils pourraient prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

VU le rapport de M. JACQUEMIN, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 22 janvier 2011 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 26 juin 2014 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 19 mars 2015 ;

VU l'avis du demandeur sur le projet d'arrêté préfectoral ;

CONSIDÉRANT que les besoins en eau destinée à la consommation humaine de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine sur la commune de GEVREY-CHAMBERTIN ;

CONSIDÉRANT que les prescriptions sur les terrains situés dans les périmètres de protection sont nécessaires pour assurer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE

CHAPITRE I AUTORISATION SANITAIRE DE DISTRIBUER DE L'EAU

ARTICLE I - AUTORISATION

En vue de la consommation humaine, la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN, désignée ci-après par « le bénéficiaire », est autorisée à utiliser les eaux souterraines recueillies dans le captage « Source de la Combe Lavaux » (04997X0015), situé sur la parcelle cadastrée section A n°156 sur la commune de GEVREY-CHAMBERTIN.

Le changement de bénéficiaire fait l'objet d'une déclaration au préfet, qui modifie l'arrêté d'autorisation existant.

ARTICLE II - TRAITEMENT

Avant distribution, les eaux sont désinfectées, en tant que de besoin, à l'aide d'un produit et d'un procédé de traitement agréés par le ministre chargé de la santé.

Le procédé de désinfection est sécurisé de manière à garantir en permanence une qualité d'eau conforme aux normes en vigueur.

Le bénéficiaire s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. A cet effet, il dispose de matériel de terrain permettant la mesure de résiduel de désinfectant. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un registre d'exploitation mis à disposition des agents des services de l'Etat.

En cas de mise en place de tout nouveau traitement, le bénéficiaire en informe le préfet et dépose un dossier en vue d'obtenir l'autorisation préfectorale.

Dans le cas d'une modification significative de la qualité de l'eau brute mettant en cause l'efficacité du traitement, la présente autorisation sera à reconsidérer.

ARTICLE III - QUALITÉ DES EAUX

Les eaux distribuées répondent aux conditions exigées par le code de la santé publique. Le bénéficiaire est tenu notamment de :

- surveiller la qualité de l'eau distribuée, ainsi qu'au point de pompage ;
- se soumettre au contrôle sanitaire. Les frais d'analyses et de prélèvement sont à sa charge selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur ;
- informer le public des résultats des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire ;
- prendre toutes mesures correctives nécessaires en vue d'assurer la qualité de l'eau et en informer les consommateurs en cas de risque sanitaire ;
- employer des produits et procédés de traitement de l'eau, de nettoyage et de désinfection des installations qui ne sont pas susceptibles d'altérer la qualité de l'eau distribuée ;
- respecter les règles de conception et d'hygiène applicables aux installations de production et de distribution ;

- se soumettre aux règles de restriction ou d'interruption, en cas de risque sanitaire, et assurer l'information et les conseils aux consommateurs dans des délais proportionnés au risque sanitaire.

En cas de difficulté particulière ou de dépassement des exigences de qualité, le bénéficiaire prévient le préfet dès qu'il en a connaissance et fait une enquête pour en déterminer l'origine. Des analyses complémentaires peuvent alors être prescrites à ses frais.

Si la situation persiste, la suspension de l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine peut être envisagée, ou sa révision en imposant des traitements complémentaires.

CHAPITRE II – DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARTICLE IV - DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Sont déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'établissement des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour du captage d'eau destinée à la consommation humaine de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN : « Source de la Combe Lavaux ».

La création de tout nouveau captage d'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet d'une nouvelle autorisation au titre des codes de l'environnement et de la santé publique et de nouvelles déclarations d'utilité publique.

ARTICLE V - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

En application de l'article L.1321-2 du code de la santé publique, trois périmètres de protection sont instaurés autour du captage.

Les périmètres de protection immédiate et rapprochée recouvrent les parcellaires dont les références cadastrales sont précisées à l'annexe 1 (état parcellaire) du présent arrêté.

ARTICLE VI - SERVITUDES ET MESURES DE PROTECTION

Il est rappelé qu'au titre de la réglementation générale, certaines activités pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau sont soumises à autorisation ou à déclaration administrative.

Les études fournies à l'appui des dossiers devront prendre en compte la vulnérabilité des sites de captage. L'autorisation ne pourra être délivrée que si la protection de la ressource est garantie.

Cette réglementation générale s'applique au sein des périmètres de protection rapprochée et éloignée dès lors que le présent arrêté ne prévoit pas de mesures plus restrictives (interdiction ou dispositions spécifiques).

ARTICLE VI.A.PÉRIMÈTRE DE PROTECTION IMMÉDIATE

Il est délimité tel que figuré à l'annexe 2 (plan parcellaire), sur la parcelle cadastrée section A n°156 de la commune de GEVREY-CHAMBERTIN.

Le bénéficiaire est autorisé à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation dans un délai de 5 ans les terrains dans le périmètre de protection immédiate. Il peut également établir une convention de gestion avec la commune de GEVREY-CHAMBERTIN, actuellement propriétaire de la parcelle.

Le périmètre de protection immédiate et le captage sont rendus accessibles en toute période, notamment en cas de nécessité d'intervention d'engins.

A titre dérogatoire, le périmètre de protection immédiate est matérialisé par un bornage tel que prévu par l'arrêté préfectoral n°631 du 11 octobre 2013 susvisé. L'accès au captage est sécurisé par une porte métallique munie d'une serrure spécifique.

Tous les travaux, installations, activités, dépôts, aménagement ou occupation des sols y sont interdits à l'exception de ceux nécessaires à l'entretien des installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine et de ceux nécessaires à la gestion de la réserve naturelle Combe Lavaux – Jean Roland. Le bénéficiaire et le conservateur de la réserve naturelle nationale s'en informent mutuellement.

La circulation des engins forestiers sur le chemin est autorisée, sans aucun stationnement même temporaire.

Le périmètre et les installations sont soigneusement entretenus et contrôlés périodiquement, y compris le trop-plein du captage.

Aucun ouvrage de captage supplémentaire ne peut être réalisé, sauf autorisation préfectorale préalable.

La végétation présente sur le site est entretenue régulièrement sous contrôle des gestionnaires de la réserve naturelle Combe Lavaux – Jean Roland. L'emploi de produits phytosanitaires est interdit.

ARTICLE VI.B.PÉRIMÈTRE DE PROTECTION RAPPROCHÉE

Il est constitué des parcelles mentionnées à l'annexe 1 (état parcellaire), et figuré aux annexes 3a et 3b (plans parcellaires) du présent arrêté, situées sur le territoire des communes de BROCHON, CHAMBOEUF et GEVREY-CHAMBERTIN.

A l'intérieur de ce périmètre, outre les réglementations générales, au titre de la réglementation spécifique liée à la protection de la ressource en eau, sont interdits et réglementés toutes activités, installations et dépôts susceptibles d'entraîner une pollution de nature à rendre l'eau impropre à la consommation humaine et en particulier :

Interdictions

- la création de tout nouvel ouvrage de recherche et de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle, à l'exception des ouvrages nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- la création de puits d'infiltration pour l'évacuation des eaux usées ou pluviales sans utiliser le pouvoir épurateur des sols ;
- toutes nouvelles constructions ou ouvrages, superficiels ou souterrains, temporaires ou définitifs, autres que ceux nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- la création et l'exploitation de site d'extraction de matériaux au sens de la nomenclature ICPE (rubrique 2510) ;

- les installations de stockage ou de dépôts de produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux (produits chimiques, déchets de toute nature et de toute origine, effluents d'élevage) ;
- la préparation, l'épandage et l'utilisation de tous produits phytosanitaires hors obligation de lutte contre les espèces végétales vivaces invasives en l'absence de toute autre méthode possible de désherbage. La préparation et l'épandage des produits phytosanitaires restent tolérés pour les cultures dans la limite des mesures réglementaires énoncées ci-après ;
- la route D31 et ses abords sont entretenus sans usage de produits phytosanitaires ;
- le stationnement des engins de travaux forestiers ;
- la création de nouvelles routes, à l'exception de celles destinées à rétablir des liaisons existantes ou visant à réduire des risques vis à vis du captage ;
- la création de zone de stationnement ;
- le défrichement, la suppression des haies et le dessouchage, sauf ceux rendus nécessaires pour l'entretien des ouvrages nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ;
- le traitement des bois et forêts par voie aérienne ;
- la création de cimetières, l'inhumation sur fonds privés ou l'enfouissement de cadavres d'animaux ;
- toute activité ou tout fait susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement à la qualité des eaux.

Réglementations

- l'assainissement d'éventuels abris (de chasse par exemple) existants est mis en conformité avec les prescriptions techniques en vigueur ;
- la conformité des installations de traitement des eaux usées domestiques de la commune de CHAMBOEUF est contrôlé : les prescriptions adaptées à l'amélioration de la qualité des rejets vers le milieu naturel sont mises en œuvre ;
- l'ouverture d'excavations de plus de 2 mètres de profondeur se fait pendant la période la plus courte possible et par temps sec. Le remblaiement est réalisé uniquement avec des matériaux chimiquement neutres, non nocifs et non toxiques, imputrescibles. Les terrains de surface sont reconstitués par 1 mètre de matériaux de faible perméabilité (argile ou limon) ;
- le remblaiement des excavations ou des carrières existantes se fait uniquement avec des matériaux chimiquement neutres, non nocifs et non toxiques imputrescibles ;
- l'épandage des engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols tient compte du calcul de la dose d'azote à apporter à sa culture, de la quantité d'azote présente dans le sol et celle de l'azote déjà absorbée par la plante. Les données d'épandage sont conservées 3 ans et tenues à la disposition de toute autorité compétente ;
- l'épandage et l'utilisation de produits phytosanitaires sont autorisés pour les cultures sous réserve du respect de la réglementation relative à l'utilisation de ces produits. Les conditions de traitement (produit utilisé, quantité, période d'application, ...) et les motivations de ces

traitements sont consignées par l'utilisateur dans un cahier d'enregistrement qui est tenu à disposition de toute autorité compétente ;

- le gestionnaire de la route D31 veille à l'entretien des barrières de sécurité existante ;
- les fossés situés le long de la route D31 sont maintenus enherbés ;
- les chemins ruraux ou forestiers, existants, sont entretenus pour éviter la formation d'ornières, la recharge des zones de roulement se fait avec des matériaux inertes ;
- l'exploitation forestière respecte les dispositions suivantes :
 - les travaux forestiers sont réalisés par temps sec et sans perturbation des conditions naturelles d'écoulement des eaux.
 - toutes les précautions sont prises pour empêcher les pollutions par les hydrocarbures : le ravitaillement des engins se fait préférentiellement en dehors du périmètre de protection rapprochée, ou sur bac de rétention étanche ;
 - le stockage des coupes ne doit pas excéder 6 mois et est aménagé pour ne pas générer de pollution de la ressource en eau.
 - les coupes à blanc sans régénération acquise sont limitées à 3 hectares par an ;
 - tout projet de modification d'un chemin carrossable fait l'objet d'une déclaration préalable avec notice d'impact à la commune, notice qui est transmise aux autorités sanitaires ;
 - les travaux de réfection des chemins sont réalisés en dehors des périodes de pluies ;
 - les propriétaires des parcelles informent leurs locataires de l'existence des périmètres de protection et des dispositions à respecter ;
 - le maire de la commune concernée et la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN sont informés, sans délai, de tout incident constaté (déversement de cuves, épandage accidentel...), afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

ARTICLE VI.C.PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ÉLOIGNÉE

Il est défini à l'annexe 4 (plan de situation) du présent arrêté, situé sur les territoires de BROCHON, CHAMBOEUF et GEVREY-CHAMBERTIN.

Aucune dérogation à la réglementation générale en vigueur n'est autorisée.

Le maire de la commune concernée et la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN sont informés, sans délai, de tout incident constaté (déversement de cuves, épandage accidentel...), afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées.

En cas de doute sur le fonctionnement des installations d'assainissement, une expérience de traçage est envisagée pour s'assurer de l'impact éventuel des rejets sur le captage.

Les stockages de matières fermentescibles sont soumis à l'élaboration d'un plan d'épandage qui fixe les délais de stockage et d'enfouissement.

ARTICLE VI.D.PRESRIPTIONS PARTICULIÈRES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA PROTECTION DE L'OUVRAGE

Un dispositif empêchant l'entrée d'animaux dans le captage par le trop-plein, est mis en place.

ARTICLE VI.E.DISPOSITIONS COMMUNES DANS LES PÉRIMÈTRES

Postérieurement à la date de publication du présent arrêté, tout propriétaire ou gestionnaire d'un terrain, d'une installation, d'une activité, d'un ouvrage ou d'une occupation du sol réglementées qui voudrait y apporter une modification, doit faire connaître son intention au préfet en précisant les caractéristiques de son projet et notamment celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau ainsi que les dispositions prévues pour parer aux risques précités.

Il fournit tous les renseignements susceptibles de lui être demandés, en particulier l'avis d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique à ses frais.

ARTICLE VI.F.RECENSEMENT DE L'EXISTANT

Dans les périmètres de protection rapprochée et éloignée, le bénéficiaire recense à la date du présent arrêté :

- les installations, activités, dépôts soumis à déclaration ou autorisation administrative, existant ;
- l'occupation des sols.

La liste qui en est faite est transmise au préfet dans un délai maximal de six mois suivant la date du présent arrêté.

ARTICLE VII - MISE EN CONFORMITÉ AVEC LES PRESCRIPTIONS DE L'ARRÊTÉ

Pour les activités, dépôts et installations existants à la date de publication du présent arrêté, sur les terrains compris dans les périmètres de protection prévus à l'article VI, il doit être satisfait aux obligations résultant de l'institution des dits périmètres :

- à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection immédiate ;
- dans un délai de deux ans maximum à compter de la notification du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection rapprochée ;
- dans un délai de cinq ans maximum à compter de la publication du présent arrêté en ce qui concerne le périmètre de protection éloignée.

ARTICLE VIII - VÉRIFICATIONS CONSÉCUTIVES AUX FORTES PRÉCIPITATIONS

En complément d'un entretien et d'inspections régulières des installations et des périmètres visés par le présent arrêté, une inspection supplémentaire de ces installations et du périmètre de protection immédiate est réalisée dans un bref délai, après chaque période de fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines (vigilance orange « pluie-inondation »).

Toutes les dispositions jugées utiles à la restauration de la protection de la qualité de l'eau sont prises.

ARTICLE IX - ACCORD DE DÉCLARATION

Conformément au récépissé de déclaration du 7 octobre 2013 et à l'accord du 25 novembre 2013, le prélèvement ne peut excéder :

- volume horaire : 7 m³
- volume journalier : 150 m³
- volume annuel : 55 000 m³

Les conditions d'aménagement et d'exploitation des ouvrages et d'exercice de l'activité doivent satisfaire aux prescriptions fixées par le récépissé de déclaration du 7 octobre 2013 et à l'accord du 25 novembre 2013 susvisés.

ARTICLE X - DROIT DES TIERS

Conformément à l'engagement pris par le bénéficiaire en date du 7 avril 2011, les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou occupants, usiniers, irrigants et autres usagers de l'eau de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

ARTICLE XI - ACCESSIBILITÉ

Le bénéficiaire, les propriétaires et exploitants sont tenus de laisser accès aux agents habilités à la recherche et à la constatation des infractions, dans les locaux, installations ou lieux où les opérations sont réalisées, à l'exclusion des domiciles ou de la partie des locaux servant de domicile, dans les conditions prévues à l'article L.1324-1 du code de la santé publique.

ARTICLE XII - DÉCLARATION D'INCIDENT OU D'ACCIDENT

La personne à l'origine de l'incident ou de l'accident et l'exploitant, ou s'il n'existe pas d'exploitant, le propriétaire, sont tenus, dès qu'ils en ont connaissance, de déclarer, dans les meilleurs délais, au préfet ou au maire du lieu d'implantation de l'opération, tout incident ou accident intéressant l'opération et de nature à porter atteinte à l'un des éléments énumérés à l'article L.211-1 du code de l'environnement, notamment la qualité de l'eau, la ressource en eau, le libre écoulement des eaux, la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, la conciliation des exigences des activités légalement exercées qui font usage de l'eau.

Sans préjudice des mesures que pourra prescrire le préfet, les personnes mentionnées au premier alinéa prennent ou font prendre toutes les mesures possibles pour mettre fin à la cause de l'incident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer leurs conséquences et y remédier.

ARTICLE XIII - INFORMATIONS DES TIERS – PUBLICITÉ

1°) En application de l'article R. 1321-13-1 du code de la santé publique, et en vue de l'information des tiers, le présent arrêté est :

- inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or ;
- affiché en mairies de BROCHON, CHAMBOEUF et GEVREY-CHAMBERTIN, pendant une durée minimale de deux mois. Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.
- conservé par les mairies de BROCHON, CHAMBOEUF et GEVREY-CHAMBERTIN, qui délivrent à toute personne qui le demande les informations sur les servitudes qui y sont attachées.

Un extrait de cet arrêté, comprenant le corps de l'arrêté et l'annexe 3, est notifié, par les soins du président de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN à chacun des propriétaires des terrains inclus dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée.

2°) En application de l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme :

- les servitudes du présent arrêté sont annexées dans le plan local d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection du captage, et dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le bénéficiaire transmet à l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne, une note sur l'accomplissement des formalités :

- dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté, concernant :
 - la notification aux propriétaires des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée ;
 - l'affichage en mairies de BROCHON, CHAMBOEUF et GEVREY-CHAMBERTIN sur base des procès-verbaux dressés par les soins de chaque maire ;
 - la mention dans deux journaux ;
 - l'annexion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme ;
- dans un délai de 1 an à compter de la notification du présent arrêté, concernant l'inscription des servitudes aux hypothèques.

ARTICLE XIV - SANCTIONS

Est puni des peines prévues au chapitre IV du titre II du livre III du code de la santé publique, le fait pour toute personne responsable d'une production ou d'une distribution d'eau au public, en vue de l'alimentation humaine sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse de réseaux publics ou de réseaux intérieurs, ainsi que toute personne privée responsable d'une distribution privée autorisée en application de l'article L.1321-7 du code de la santé publique, de ne pas se conformer au présent arrêté.

ARTICLE XV - DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé publique et celui en charge de l'écologie.

Enfin, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas BP 61616 21016 DIJON cedex, dans les délais précisés ci-après.

Tout recours est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

En application de l'article R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, les prescriptions fixées aux chapitres I et II peuvent être déférées à la juridiction administrative :

- En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt pour agir, dans **un délai de deux mois** à compter de son affichage en mairie.
- En ce qui concerne les servitudes publiques, par les propriétaires concernés dans **un délai de deux mois** à compter de sa notification.

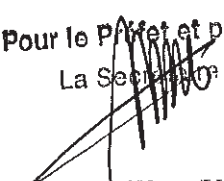
ARTICLE XVI - EXÉCUTION

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne, le conservateur de la réserve naturelle « Combe Lavaux – Jean Rolland », le directeur départemental des territoires de la Côte-d'Or, le président de la Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN, les maires des communes de BROCHON, CHAMBOEUF et GEVREY-CHAMBERTIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée au directeur du service départemental des archives de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le **28 AVR. 2015**

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale


Marie-Hélène VALENTE

Annexe 1 : état parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée

Annexe 2 : plan parcellaire du périmètre de protection immédiate

Annexes 3a et 3b : plans parcellaires du périmètre de protection rapprochée

Annexe 4 : plan de situation des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée.

Annexe 1

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVAUT sur GEVREY-CHAMBERTIN.

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR
Service de la Politique de l'Eau
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Pôle Interdirectionnel Infrastructures
et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection immédiate

Parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiate					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
GEVREY CHAMBERTIN	A	156	COMBE DE LAVAUT	30,9846	0,0575		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN

Le périmètre de protection immédiate comprend également environ 25 m² situés sur la voie communale dite de la Combe LAVAUT d'après le plan de piquetage réalisé par le cabinet de géomètre PION-PINOT le 19-12-2012.

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à notre arrêté en date de ce jour
Dijon, le 28 AVR. 2015
LE PRÉFET



Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale
Mme N. VALENTE

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l' Eau

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement

Pôle Interdirectionnel Infrastructures

et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Conseil
Général

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BROCHON	C	87	LES FRICHES	11,9280	11,9280		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	88	LES FRICHES	4,1645	4,1645		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	89	LES GRANDES MOISSONNIERES	8,0405	8,0405		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	90	LES GRANDES MOISSONNIERES	7,9802	7,9802		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	91	LES GRANDES MOISSONNIERES	3,2362	3,2362		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	92	LES GRANDES MOISSONNIERES	5,1660	5,1660		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	93	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,8451	2,8451		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	94	LES GRANDES MOISSONNIERES	6,1308	6,1308		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	95	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,1311	2,1311		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	96	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,9550	2,9550		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	97	LES GRANDES MOISSONNIERES	4,9088	4,9088		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	98	LES GRANDES MOISSONNIERES	8,2144	8,2144		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	99	LES GRANDES MOISSONNIERES	48,2856	48,2856		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	100	LES GRANDES MOISSONNIERES	0,1203	0,1203		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l' Eau
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Pôle Interdirectionnel Infrastructures
et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BROCHON	C	101	LES GRANDES MOISSONNIERES	7,9142	7,9142		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	102	LES GRANDES MOISSONNIERES	5,7503	5,7503		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	103	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,0910	2,0910		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
CHAMBOEUF	B	4	PERRIERE AU PORTET	2,0707	2,0707		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	5	PERRIERE AU PORTET	4,4754	4,4754		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	6	LA COMBE VANOCHÉ	0,1219	0,1219	René	ROUSSEL	23/02/1936	REGNEVELLE (88)	FOLLETET Alice	CHAZAN	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	7	LA COMBE VANOCHÉ	0,0962	0,0962	Philippe	LAFERRIERE	13/10/1961	DIJON		24, rue des Nourroys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	8	LA COMBE VANOCHÉ	0,0730	0,0730	Robert	LAFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nourroys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	9	LA COMBE VANOCHÉ	0,0615	0,0615	Hubert	GIRARD	22/09/1932	CHAMBOEUF	CANAT	17, route d'Epernay	21640	GILLY LES CITTEAUX
CHAMBOEUF	B	10	LA COMBE VANOCHÉ	0,0700	0,0700	Léon	RACLE					21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	11	LA COMBE VANOCHÉ	0,1200	0,1200	Robert	LAFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nourroys	21220	CHAMBOEUF
						Jeanne	CORDIER	23/12/1937	SAINT MAURICE EN RIVIERE (71)	LAFERRIERE Robert	24, rue des Nourroys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	12	LA COMBE VANOCHÉ	0,0590	0,0590	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l' Eau

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement

Pôle Interdirectionnel Infrastructures

et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée														Identité des propriétaires					
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville						
CHAMBOEUF	B	13	LA COMBE VANOCHÉ	0,0570	0,0570	Ginette	THOMAS	22/12/1938	CHAMBOEUF	MANGIN Michel	22, rue Charles de Gaulle	21220	BROCHON						
CHAMBOEUF	B	14	LA COMBE VANOCHÉ BND lot 00A 0002	0,0860	0,0860	Robert	LAFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nourroys	21220	CHAMBOEUF						
			LA COMBE VANOCHÉ BND lot 00A 0002	0,0860	0,0860	Jeanne	CORDIER	23/12/1937	SAINT MAURICE EN RIVIERE (71)	LAFERRIERE Robert	24, rue des Nourroys	21220	CHAMBOEUF						
			LA COMBE VANOCHÉ BND lot 00A 0001	0,0860	0,0860	Janine	BREUIL	01/08/1946	DIJON	GUILLEVIC Yves	25, avenue du Mail	21240	TALANT						
CHAMBOEUF	B	15	LA COMBE VANOCHÉ	4,9541	4,9541		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF						
CHAMBOEUF	B	16	LA COMBE VANOCHÉ	6,3182	6,3182		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF						
CHAMBOEUF	B	17	BOIS DE CHASSAGNE	3,5700	3,5700		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON						
CHAMBOEUF	B	18	BOIS DE CHASSAGNE	4,1700	4,1700		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON						
CHAMBOEUF	B	19	BOIS DE CHASSAGNE	3,9600	3,9600		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON						
CHAMBOEUF	B	20	BOIS DE CHASSAGNE	4,1500	4,1500		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON						
CHAMBOEUF	B	21	BOIS DE CHASSAGNE	3,9600	3,9600		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON						
CHAMBOEUF	B	22	BOIS DE CHASSAGNE	4,2480	4,2480		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON						
CHAMBOEUF	B	23	BOIS DE CHASSAGNE	3,9500	3,9500		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON						

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l' Eau

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement

Pôle Interdirectionnel Infrastructures

et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Conseil
Général

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée				Identité des propriétaires										
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville	
CHAMBOEUF	B	24	BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0001	3,4850	3,4850		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0002	3,4850	3,4850		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0003	3,4850	3,4850		CENTRE HOSPITALIER REGIONALE UNIVERSITAIRE DIJON	262 100 076			Hôpital du Bocage - 1, Bd Jeanne d'Arc BP 77908	21079	DIJON Cedex	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0004	3,4850	3,4850	Irène	BISCH	05/01/1952	CHAMBOEUF		Résidence Belle Ile - 1, rue d'Alger	21000	DIJON	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0005	3,4850	3,4850	Joseph	BOURSOT				A VARENNES	21200	RUFFEY LES BEAUNE	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0006	3,4850	3,4850	Marie Thérèse	LECLERC	15/06/1933 décédée le 05/07/20013	MACON (71)	BREUIL	Ferme de la Reppe	21220	CHAMBOEUF	
					Christophe	BREUIL	19/09/1961	DIJON	JANIN Michèle	5, impasse Claude Monet	21000	DIJON		
				Jean-Eric	BREUIL	06/11/1962	DIJON	GUIGOU Béatrice	rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF			
				François	BREUIL	18/08/1964	DIJON	REMONDET Berthe	13, rue Léon Blum	21700	NUITS SAINT GEORGES			
				Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN			
	Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN						
		Ernest	GUSSOT						2, rue Lecoulteux	21000	DIJON			
		Philippe	GUVENOT						25, rue du Huit Mai	21220	BROCHON			
		Robert	LAFFERRIERE						24, rue des Nourouys	21220	CHAMBOEUF			

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l' Eau

Direction de l'Agriculture et de l'Environnement

Pôle Interdirectionnel Infrastructures

et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée														Identité des propriétaires					
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville						
CHAMBOEUF	B	24	BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0011	3,4850	3,4850	Janine	BREUIL	01/08/1946	DIJON	GUILLEVIC Yves	25, avenue du Mail	21240	TALANT						
	(suite)		BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0012	3,4850	3,4850	Emile	THARY				1, rue des Anciennes Facultés	21000	DIJON						
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0013	3,4850	3,4850	André	THOMAS	31/07/1952	CHAMBOEUF			28, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF					
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0014	3,4850	3,4850	Simone	LAZARDEUX	18/06/1915	DIJON	VIRET		132, rue de Belfort	25000	BESANCON					
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0015	3,4850	3,4850	Simone	LAZARDEUX	18/06/1915	DIJON	VIRET		132, rue de Belfort	25000	BESANCON					
CHAMBOEUF	B	25	QUART D'ECHELLE	8,5040	8,5040		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF						
CHAMBOEUF	B	26	QUART D'ECHELLE	7,0203	7,0203		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF						
CHAMBOEUF	B	32	PETIT QUART D'ECHELLE	0,2770	0,2770	Janine	BREUIL	01/08/1946	DIJON	GUILLEVIC Yves	25, avenue du Mail	21240	TALANT						
CHAMBOEUF	B	168	CLOS DE CHASSAGNE	9,9420	9,9420	Simone	DETAIN	19/05/1933	FLAGEY ECHEZEUX	TORTOCHOT	10, rue de l'Eglise	21220	GEVREY CHAMBERTIN						
						Brigitte	TORTOCHOT	31/01/1958	GEVREY CHAMBERTIN	SERIOT Philippe	25, rue Pasteur	21700	NUITS SAINT GEORGES						
						Chantal	TORTOCHOT	15/03/1956	GEVREY CHAMBERTIN	MICHEL Philippe	80 Bd. de la Liberté	89100	SENS						

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée				Identité des propriétaires									
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	B	179	LA MALADIERE	0,9860	0,9860	Françoise	ROSSIGNOL	14/10/1948	GEVREY CHAMBERTIN	ROTY	24, rue Mal de Lattre de Tassigny	21220	GEVREY CHAMBERTIN
						Philippe	ROTY	28/05/1969	DIJON	GAY Sonia	9, chemin des Carrières	21220	BROCHON
						Patricia	ROTY	30/09/1973	DIJON	RAINHO José	4, rue de Billard	21220	BROCHON
						Pierre-Jean	ROTY	23/08/1982	CHENOVE		8, rue Charles de GAULLE	21220	BROCHON
CHAMBOEUF	B	310	COMBE PERCHIE ET CARRE ECHELLE	12,2215	12,2215		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	207	5 ALLEE DE LA MALADIERE	0,0835	0,0835	Jean Claude	MARLOT	13/09/1939	DIJON		5, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	208	ALLEE DE LA MALADIERE	0,0020	0,0020		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	209	6 ALLEE DE LA MALADIERE	0,0780	0,0780	Philippe	RICARD	24/03/1957	VERDUN SUR MEUSE	BEAUJARD Régine	6, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Régine	BEAUJARD	06/05/1960	SENS (89)	RICARD Philippe	6, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	210	7 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0911	0,0911	Jean Bernard	ORLIAC	12/12/1938	MARCHESEUIL	GRIGNARD Denise	7, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Denise	GRIGNARD	21/04/1939	ARNAY LE DUC	ORLIAC Jean	7, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	211	5 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0844	0,0844	Jérôme	DECHAUD	06/04/1974	LILLE (59)		LE FONTENEAU	38440	MOIDIEU-DETOURBE
						Céline	DECHAUD	25/08/1976	CHATEAUX ROUX (36)	MONTASHERI Maxime	7, rue Lacroix Robert	78800	HOUILLES
						Stéphanie	DECHAUD	02/10/1986	FONTAINE LES DIJON		33, rue de la Chartreuse	21200	BEAUNE
						Olivier	DECHAUD	05/11/1989	FONTAINE LES DIJON		14 B, rue des Roussottes	21600	FENAY

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR

Service de la Politique de l'Eau
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Pôle Interdirectionnel Infrastructures
et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	AB	230	17 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0638	0,0638	Sylvie	FEVRE	18/10/1956	CHALON SUR SAONE (71)	ROUX	17, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	231	LE VILLAGE	0,0034	0,0034		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	232	LE VILLAGE	0,0695	0,0695		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	233	9 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0545	0,0545	Vincent	FICHOT	27/10/1976	DIJON		9, Allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Muriel	TAINTURIER	15/12/1971	SAINT AMAND (18)		9, Allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	236	12 ALLEE DE LA MALADIERE	0,1273	0,1273	Rodolphe	PAUL	30/08/1972	DIJON	AUBRY Marie-Laure	12, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Marie-Laure	AUBRY	22/12/1971	SAINT DIE (88)	PAUL Rodolphe	12, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	237	10 ALLEE DE LA MALADIERE	0,1439	0,1439	Pascal	POITOU	11/09/1955	BEAUNE	LABOUREAU Colette	10, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Colette	LABOUREAU	06/10/1954	SAULIEU	POITOU Pascal	10, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	238	8 ALLEE DE LA MALADIERE	0,1787	0,1787	Bruno	FOREST	14/10/1960	MACON (71)	TROUILLOT Marie-Christine	8, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Marie-Christine	TROUILLOT	06/03/1962	CLUNY (71)	FOREST Bruno	8, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	239	LE VILLAGE	0,0375	0,0375		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	240	LE VILLAGE	0,0456	0,0456		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZD	18	LE BAS DE LA LOUIERE	0,3710	0,3710	Bernard	BISCH	24/12/1956	DIJON		2, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF

ETAT PARCELLAIRE.



Conseil
Général

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	ZD	19	LE BAS DE LA LOUERE	4,5010	4,5010	Bernard	BISCH	24/12/1956	DIJON		2, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZD	33	LE BAS DE LA LOUERE	0,6040	0,6040	Bernard	BISCH	24/12/1956	DIJON		2, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZD	34	LE BAS DE LA LOUERE	0,8856	0,8856	Ginette	THOMAS	22/12/1938	CHAMBOEUF	MANGIN Michel	22, rue Charles de Gaulle	21220	BROCHON
CHAMBOEUF	ZE	1	LA MALADIERE	1,9800	1,9800	Robert	LAFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nourouys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	2	LA MALADIERE	5,1020	5,1020	Janine	BREUIL	01/08/1946	DIJON	GUILLEVIC Yves	25, avenue du Mail	21240	TALANT
CHAMBOEUF	ZE	6	LA MALADIERE	1,6180	1,6180	Janine	BREUIL	01/08/1946	DIJON	GUILLEVIC Yves	25, avenue du Mail	21240	TALANT
CHAMBOEUF	ZE	7	LA MALADIERE	10,4700	10,4700	Monique	BISCH	04/02/1950	CHAMBOEUF	DUPAQUIER Michel	FOUR	21540	AUBIGNY-LES-SOMBERNON
CHAMBOEUF	ZE	8	LA MALADIERE	0,2830	0,2830		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	9	PETIT QUART D'ECELLE	2,3790	2,3790		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	10	ES CHAUMES	6,3930	6,3930	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN
CHAMBOEUF	ZE	11	ES CHAUMES	0,1970	0,1970	Paule	MOUCHET	24/08/1936	TROYES (10)	PAGE Jean	113, rue de Villiers	78300	POISSY
CHAMBOEUF	ZE	12	ES CHAUMES	0,6550	0,6550		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR
Service de la Politique de l' Eau
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Pôle Interdirectionnel Infrastructures
et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	ZE	13	ES CHAUMES	0,4690	0,4690	Paulette	GALLOIS	03/11/1931	DUON	DRUET	1, rue de la Maladière	21160	MARSANNAY LA CÔTE
						Odile	DRUET	27/10/1955	DUON	DUCRET Jacques	27, rue du Rocher	21160	MARSANNAY LA CÔTE
						Raphaël	DRUET	30/11/1988	CHENOVE		Chez Mme DRUET Elisabeth - 24, rue du Vieux Collège	21160	MARSANNAY LA COTE
						Maxime	DRUET	25/07/1990	CHENOVE		Chez Mme DRUET Elisabeth - 24, rue du Vieux Collège	21160	MARSANNAY LA COTE
CHAMBOEUF	ZE	14	ES CHAUMES	25,6330	25,6330		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BISCH	341 930 899				21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	15	ES CHAUMES	0,7000	0,7000		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	16	ES LUETS	4,5000	4,5000	Christiane	THIBAUT	20/09/1946	REULLE VERGY	CHAMPIS Guy	25, rue du Parc	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	17	ES LUETS	0,3700	0,3700		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	18	SUR LA BORNE	0,3050	0,3050		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	19	SUR LA BORNE	7,6930	7,6930	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DUON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DUON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN
CHAMBOEUF	ZE	20	SUR LA BORNE	7,0840	7,0840	Claude	THOMAS	30/03/1951	CHAMBOEUF		3, rue des Sauterots	21220	CHAMBOEUF
						Colette	THOMAS	08/08/1944	CHAMBOEUF	DUMONT	5, rue Jules Guesde	21600	LONGVIC
						Sylvie	THOMAS	14/10/1962	GEVREY CHAMBERTIN	FOURNERET	17, impasse de la Fontaine	21370	VELARS SUR OUCHE
						Nathalie	THOMAS	03/06/1967	DUON	Célibataire	13, rue Sadi Carnot	21000	DIJON

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	ZE	21	SUR LA BORNE	4,3920	4,3920	Irène	BISCH	05/01/1952	CHAMBOEUF		Résidence Belle Ile - 1, rue d'Alger	21000	DIJON
CHAMBOEUF	ZE	22	SUR LA BORNE	3,2510	3,2510	Janine	BREUIL	01/08/1946	DUON	GUILLEVIC Yves	25, avenue du Mail	21240	TALANT
CHAMBOEUF	ZE	60	LA MALADIÈRE	6,9140	6,9140	Janine	BREUIL	01/08/1946	DUON	GUILLEVIC Yves	25, avenue du Mail	21240	TALANT
CHAMBOEUF	ZH	8	DEVANT LES TILLES	0,0740	0,0740		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON
CHAMBOEUF	ZH	9	LE BAS DE LA MOTTE	5,5070	5,5070	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	2	BUISSON ROND	1,1000	1,1000		SCEA DE LA REPPE	450 185 749			Monsieur Alain TRAPET - 1, Place de l'Eglise	21220	SEMEZANGES
GEVREY CHAMBERTIN	A	151	BUISSON ROND	49,1998	49,1998		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	154	BOSSIÈRES ET CHÂTEAU RENARD	166,3970	77,0000		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	155	COMBE DE LAVAUT	0,1187	0,1187		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	156	COMBE DE LAVAUT	30,9846	16,1000		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	157	COMBE DE LAVAUT	3,4643	2,5200		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	212	LES BRELIS	26,8096	26,8096		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	213	LES BRELIS	0,2574	0,2574		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR
Service de la Politique de l' Eau
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Pôle Interdirectionnel Infrastructures
et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
GEVREY CHAMBERTIN	A	217	CHAMPS DES OEUILLETS	0,0030	0,0030	Jean Louis	MAUME	14/02/1944	GEVREY CHAMBERTIN		23, rue des Marcs d'Or	21000	DIJON
						Bernard	MAUME	05/12/1936	LYON (69)		8, rue de la Mairie	21220	CURLEY
						Etienne	FICHAUX	22/08/1946	JAMBERSART (59)	Veuf de MAUME M ³⁶	route du Bruissin	69340	FRANCHEVILLE
						Séverine	FICHAUX	03/09/1973	STRASBOURG (67)	Célibataire	Abri Montagnard	64490	OSSE EN ASPE
						Alban	FICHAUX	04/09/1978	LYON 4ème	Célibataire	146, avenue Charles de Gaulle	69160	TASSIN LA DEMI LUNE
GEVREY CHAMBERTIN	A	218	CHAMPS DES OEUILLETS	0,1385	0,1385	Jean Louis	MAUME	14/02/1944	GEVREY CHAMBERTIN		23, rue des Marcs d'Or	21000	DIJON
						Bernard	MAUME	05/12/1936	LYON (69)		8, rue de la Mairie	21220	CURLEY
						Etienne	FICHAUX	22/08/1946	JAMBERSART (59)	Veuf de MAUME M ³⁶	route du Bruissin	69340	FRANCHEVILLE
						Séverine	FICHAUX	03/09/1973	STRASBOURG (67)	Célibataire	Abri Montagnard	64490	OSSE EN ASPE
						Alban	FICHAUX	04/09/1978	LYON 4ème	Célibataire	146, avenue Charles de Gaulle	69160	TASSIN LA DEMI LUNE
GEVREY CHAMBERTIN	A	232	MONTELETOIX	21,5585	21,5585		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	233	MONTELETOIX	8,1475	8,1475		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	236	BUISSON ROND	0,5500	0,5500	Henri	MAGNIEN	12/02/1925	GEVREY CHAMBERTIN	MILLET Georgette	17, rue Haute	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	237	BUISSON ROND	0,5500	0,5500	Louise	MAGNIEN	20/01/1931	GEVREY CHAMBERTIN	GRANDVOINNET Albert	rue Combe du Dessus	21220	GEVREY CHAMBERTIN

CONSEIL GENERAL DE LA COTE D'OR
Service de la Politique de l' Eau
Direction de l'Agriculture et de l'Environnement
Pôle Interdirectionnel Infrastructures
et Aménagement Durable du Territoire

ETAT PARCELLAIRE.



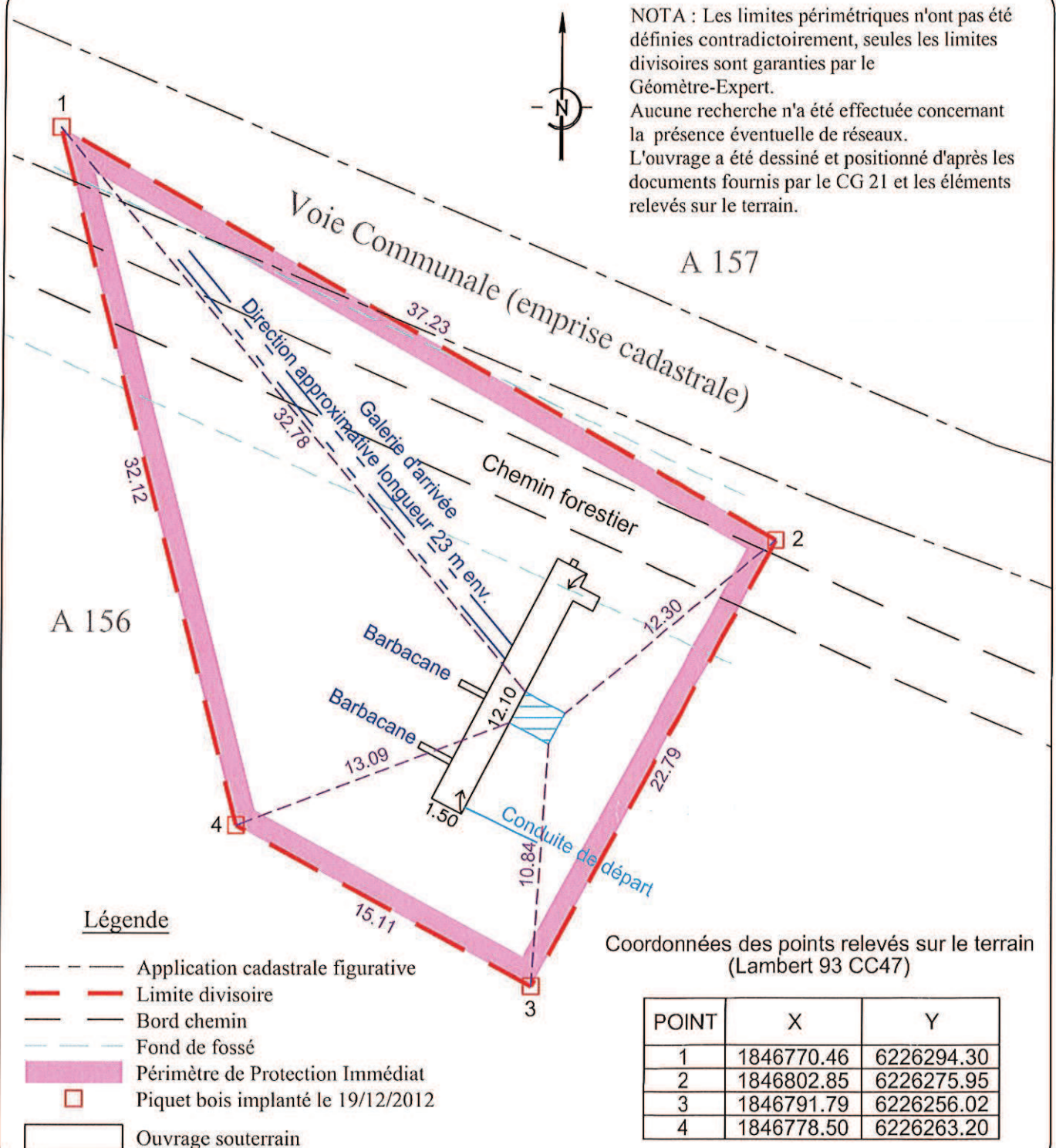
Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
GEVREY CHAMBERTIN	A	240	CHAMPS DES OEUILLETS	2,7020	2,7020	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	241	CHAMPS DES OEUILLETS	0,0800	0,0800		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN

NOTA : Les limites périmétriques n'ont pas été définies contradictoirement, seules les limites divisoires sont garanties par le Géomètre-Expert.

Aucune recherche n'a été effectuée concernant la présence éventuelle de réseaux.

L'ouvrage a été dessiné et positionné d'après les documents fournis par le CG 21 et les éléments relevés sur le terrain.



SELARL Cabinet GIEN PINOT

reproduction réservée

Géraldine GIEN et Nicolas PINOT

Géomètres-Experts Associés

9, boulevard Carnot 21000 DIJON

Tél. : 03 80 38 02 00 - Télécopie : 03 80 38 10 24 - Courriel : contact@gien-pinot-geometres.com

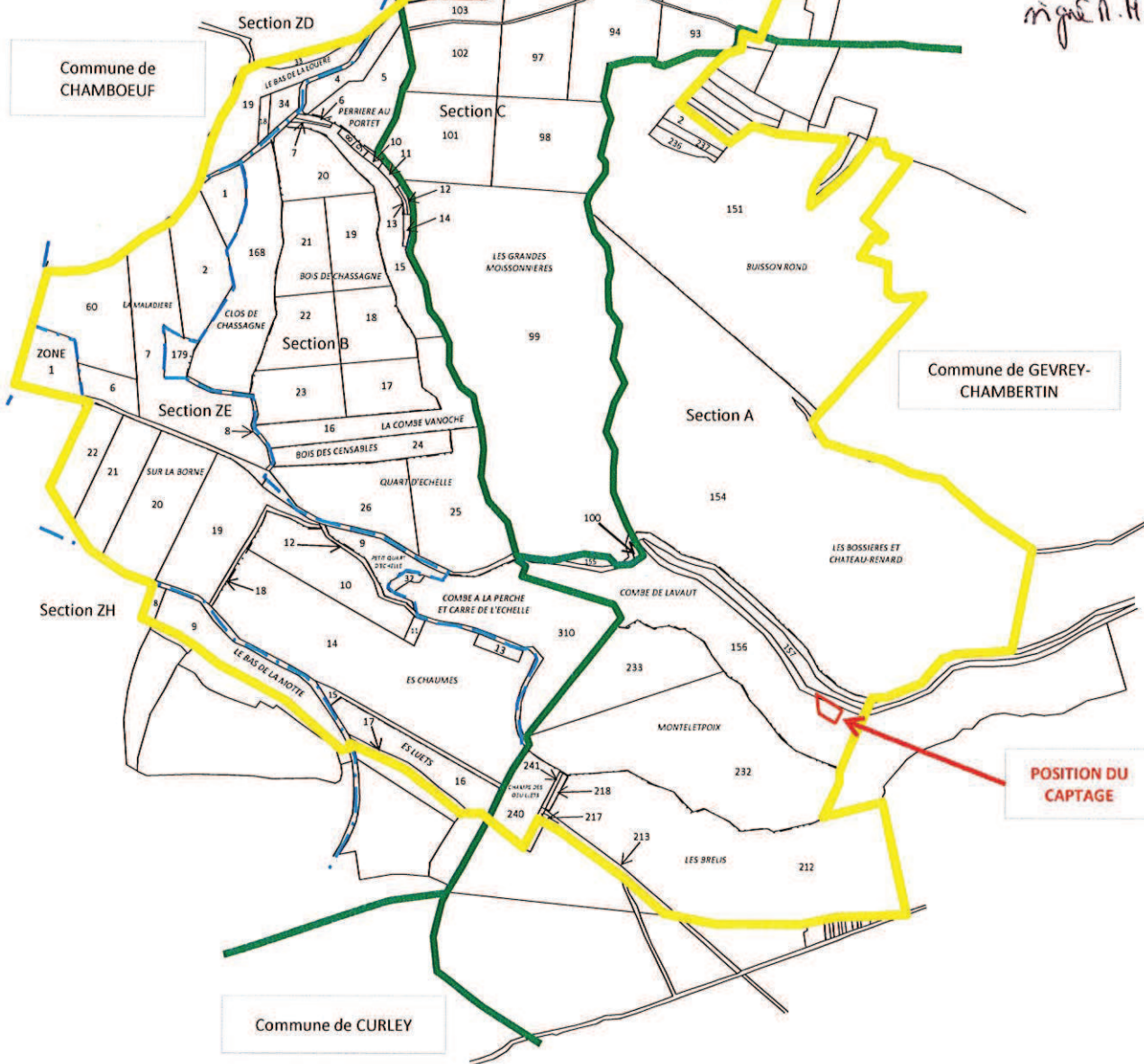
Commune de BROCHON

Annexe 3a

VU POUR ÊTRE ANNEXE
à notre arrêté en date de ce jour
Dijon, le 28 AVR. 2015



LE PRÉFET
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale
M^{me} A. H. VALENTE



Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable De la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN:
Source dite de la "COMBE LAVAUX" à GEVREY-CHAMBERTIN.

LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée.
- Limite de commune
- - - Limite de section
- - - Limite de lieu-dit

Commune de CHAMBOEUF, sections B, ZD, ZE et ZH.
Commune de BROCHON, section C.
Commune de GEVREY-CHAMBERTIN, section A.

Echelle: 200 mètres

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
5, rue du 8 mai 1945 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Juillet 2013

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
à notre arrêté en date de
Dijon, le 2^e AVR. 2015
LE PRÉFET



Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale
Niguel A. VALENTE



Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable De la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN:
Source dite de la "COMBE LAVAUX" à GEVREY-CHAMBERTIN.

LEGENDE : Périmètre de protection rapprochée.

Echelle: 50 mètres

Nota: la totalité des parcelles situées sur ce plan (partie de la section AB de la commune de CHAMBOEUF) est intégrée dans le périmètre de protection rapprochée.

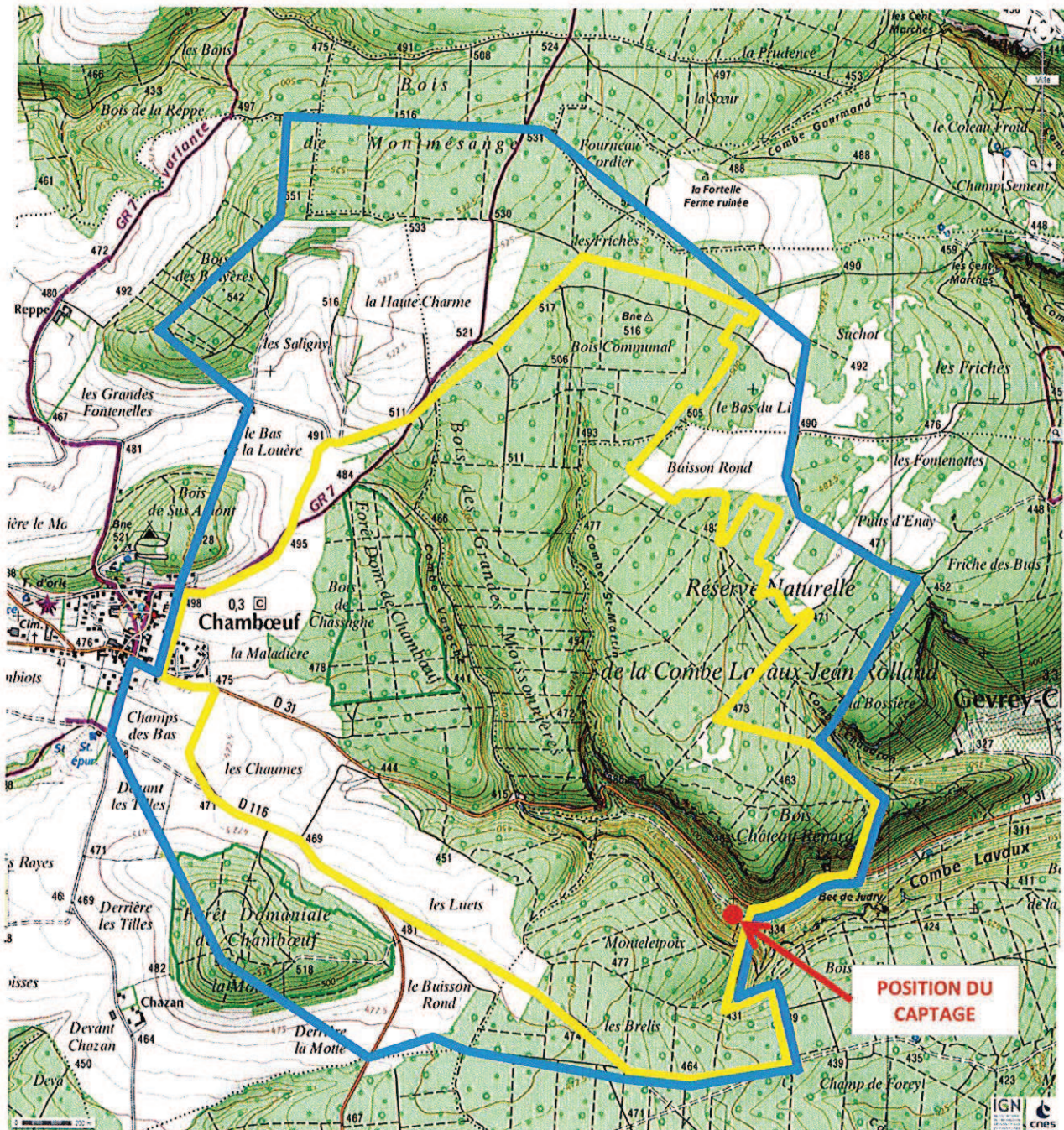
**Conseil
Général**
www.cotedor.fr

DIRECTION AGRICULTURE ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
5, rue du 8 mai 1945 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Juillet 2013

Instauration des périmètres de protection des captages
En eau potable De la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN:
Source dite de la "COMBE LAVAUX " à GEVREY-CHAMBERTIN.



LEGENDE :

- Position du captage
- Périmètre de protection rapprochée.
- Périmètre de protection éloignée.

Echelle:  200 mètres

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
5, rue du 8 mai 1945 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Juillet 2013



PREFET DE LA CÔTE-D'OR

ARRETE ARSBFC/DSP/DSE/UTSE21
N° 2017- 16

LA PRÉFÈTE DE LA REGION BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTE
PRÉFÈTE DE LA COTE D'OR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Collectivité maître d'ouvrage : **Communauté de Communes de GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUIITS-SAINT-GEORGES**

Captage : **Source de la Combe Lavaux (Code BSS : 04997X0015) située sur le territoire communal de GEVREY-CHAMBERTIN.**

**Arrêté préfectoral modificatif
de l'arrêté préfectoral n° 2015-31 du 28 avril 2015 portant déclaration d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et l'instauration des périmètres de protection autour du captage de la source de la Combe Lavaux.**

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1321-1 et suivants et R.1321-1 et suivants ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 et suivants, L.215-13, R.214-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'expropriation ;

VU le Code de justice administrative ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.126-1, R.126-1 et R.126-2 ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R.1321-10, R.1321-15 et R.1321-16 du code de la santé publique ;

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et l'instauration de périmètres de protection autour du captage de la source de la Combe Lavaux, et autorisant l'utilisation de l'eau à des fins de consommation humaine ;

VU la demande du 24 août 2015 de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, sur la modification de l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015, relative à l'interdiction de construire au sein du périmètre rapproché de la source de la Combe Lavaux. La

demande porte sur l'aménagement des prescriptions pour une partie du périmètre de protection rapprochée concernée par la création du lotissement les « Hauts de la Maladière » et l'assouplissement des contraintes sur le lotissement existant « Bas de la Maladière » ;

VU la réponse de l'ARS du 18 septembre 2015 au courrier de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges, sollicitant la nomination d'un hydrogéologue agréé, afin d'obtenir un avis sur la demande de modification de l'arrêté préfectoral ;

VU l'avis d'hydrogéologue agréé du 22 janvier 2011 relatif à la définition des périmètres de protection de la source de la Combe Lavaux ;

VU l'avis d'hydrogéologue agréé du 19 mars 2016 sur la modification du périmètre de protection rapprochée de la source de la Combe Lavaux ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 07 juillet 2017 ;

CONSIDERANT que la demande de modification de l'interdiction de construire a fait l'objet d'un avis d'hydrogéologue agréé ;

CONSIDERANT que l'hydrogéologue agréé précise dans son rapport qu'un projet d'aménagement situé sur la commune de CHAMBOEUF aux « Hauts de la Maladière », ainsi que le maintien de la constructibilité sur la zone du lotissement existant des « Bas de Maladière » paraissent compatibles avec la protection du captage de la Combe Lavaux, sous réserve d'apporter une attention particulière à la gestion des effluents liquides et aux dépôts de toute nature ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Côte-d'Or,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – MODIFICATION EN PERIMETRE RAPPROCHE

La prescription mentionnée à l'article VI.B de l'arrêté préfectoral n°2015-31 du 28 avril 2015 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux du captage de la Combe Lavaux **interdisant** :

« toutes nouvelles constructions ou ouvrages, superficiels ou souterrains, temporaires ou définitifs, autres que ceux nécessaires à la production, au traitement, au stockage et à la distribution d'eau destinée à la consommation humaine »,

est modifiée :

pour ce qui concerne la parcelle n°76 de la section ZE d'une part

et n° 207 à 226 ; 228 à 230 ; 232, 233 et de 236 à 240 section AB d'autre part :

- **Comme suit, pour la parcelle n°76 de la section ZE, commune de Chamboeuf *Hauts de Maladière, lotissement en projet*** (voir plan)

« La construction d'habitation est autorisée, sous réserve :

- de la limitation des constructions à un lotissement communal (18 pavillons maximum) et à des équipements publics,
- de la collecte des eaux usées, de leur traitement par une station d'épuration et de leur rejet à l'extérieur des périmètres de protection de la source de la Combe Lavaux,

- d'une gestion des eaux pluviales de voiries avec rejet en dehors des périmètres de protection du captage, après passage par un (ou plusieurs) débourbeur-déshuileur suffisamment dimensionné et conforme aux limitations de débit éventuellement imposées, munis de vannes de coupures (un panneau indiquera les mesures à prendre en cas d'incendies ou de fortes précipitations), ces dispositions ne préjugent pas des autres réglementations imposées et tenant compte du lotissement déjà existant,
- de l'interdiction du stockage d'hydrocarbures liquides à pression ordinaire (le mode de chauffage sera envisagé en conséquence). »

• **Comme suit pour les parcelles n° 207 à 226 ; 228 à 230 ; 232, 233 et de 236 à 240 section AB, commune de Chamboeuf, Bas de Maladière, lotissement existant** (voir plan)

« La réhabilitation, la reconstruction après démolition des immeubles et la construction d'annexes pour les habitations existantes est autorisée sous réserve :

- que les annexes soient limitées en surface à 50 m² et selon les règles d'occupation du sol,
- de la collecte des eaux usées, de leur traitement par une station d'épuration et de leur rejet à l'extérieur des périmètres de protection de la source de la Combe Lavaux,
- d'une gestion des eaux pluviales de ruissellement des voiries avec rejet en dehors des périmètres de protection du captage,
- de l'interdiction du stockage d'hydrocarbures liquides à pression ordinaire (le mode de chauffage sera envisagé en conséquence). »

Le PLU devra être révisé en conséquence.

Périmètre de Protection de Captage

— Périmètre rapproché

--- Périmètre éloigné

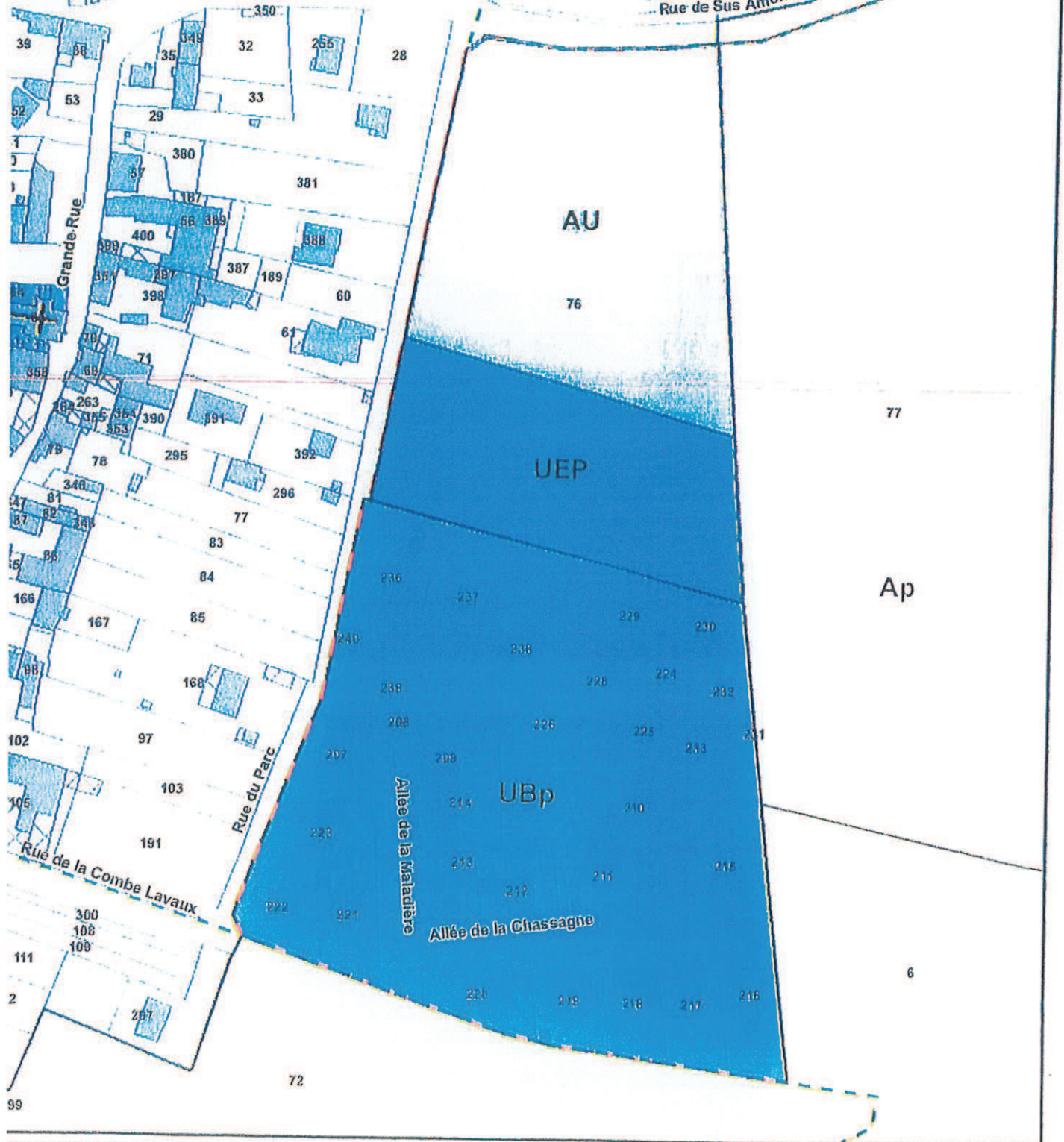
Nouveau zonage

AU : A urbaniser à court/moyen terme

Ap : Agricole, aucune construction permise

UBp : Extension uniquement d'un bâti existant

UEP : Equipements d'intérêt public



Chamboeuf : Nouveau zonage de PLU



1:1948

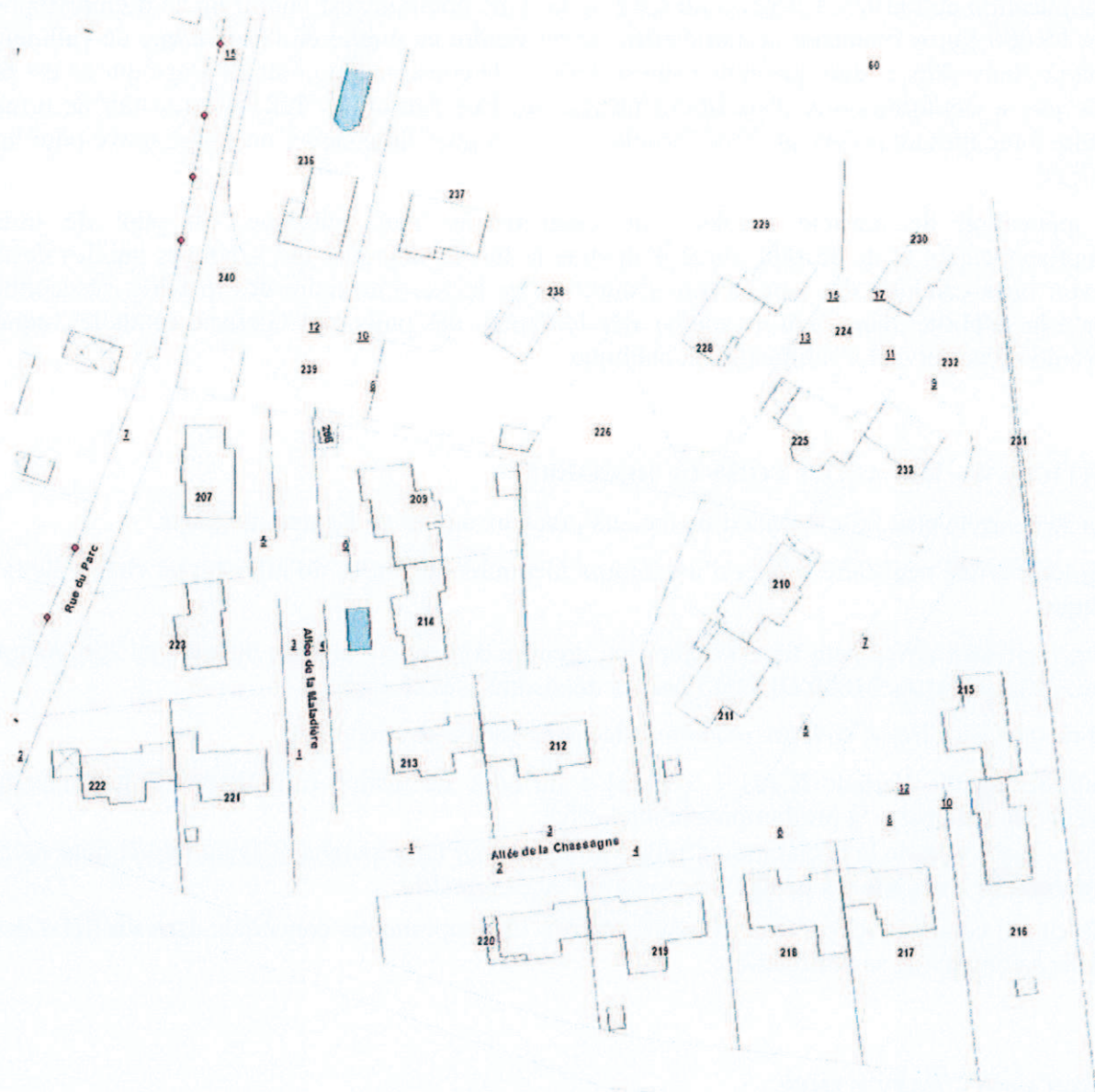
0 10 20 40 Mètres

Sources : C-GC DGI - Cadastre 2015;
IGN - BD Ortho 2006, IGN - Scan 25 - Géolinguage
Licence d'urbanisme 2009 CISE29-32
Département de la Haute-Savoie
SBOLE-Dat, Version 14-11-2016



Communauté de Communes
de Chamboeuf

416



Partie sud du lotissement déjà urbanisé

Le reste de l'arrêté du 28 avril 2015 demeure sans changement.

ARTICLE 2 – I N F O R M A T I O N S D E S T I E R S - P U B L I C I T É

En application de l'article R.1321-13-1 du code de la santé publique, et en vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera :

- notifié, par les soins de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges à chacun des propriétaires des terrains inclus dans le périmètre de protection rapprochée ;
- inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or ;
- affiché en mairies de Chamboeuf, Brochon et Gevrey-Chambertin, pendant une durée minimale de deux mois. Une mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans deux journaux locaux.

En application de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme :

- les servitudes du présent arrêté sont annexées dans le plan local d'urbanisme de la commune concernée par les périmètres de protection du captage, et dont la mise à jour doit être effective dans un délai maximum de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 3 – SANCTIONS

En application de l'article L.1324-3 du code de la santé publique, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 Euros d'amende le fait d'offrir ou de vendre au public de l'eau en vue de l'alimentation humaine, sans s'être assuré que cette eau est propre à la consommation ou à l'usage qui en est fait, ou de ne pas se conformer aux dispositions prévues au I de l'article L. 1321-4 ou le fait de refuser de prendre toute mesure prévue au II de l'article L. 1321-4 pour faire cesser un risque grave pour la santé publique.

En application de l'article L.1324-4 du code de la santé publique, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 Euros d'amende le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation ou de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité, dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, conduites, aqueducs, réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique.

ARTICLE 4 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre en charge de la santé publique.

Enfin, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas 21000 DIJON, dans les délais précisés ci-après.

Tout recours est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception.

En application de l'article R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, les prescriptions peuvent être déférées à la juridiction administrative :

- En ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt pour agir, dans **un délai de deux mois** à compter de son affichage en mairie.
- En ce qui concerne les servitudes publiques, par les propriétaires concernés dans **un délai de deux mois** à compter de sa notification.

ARTICLE 5 – EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Côte-d'Or, le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, le directeur départemental des territoires de Côte-d'Or, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, le conservateur de la réserve naturelle « Combe Lavaux – Jean Rolland », le sous-préfet de Beaune, le président de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES, les maires des communes de GEVREY-CHAMBERTIN, CHAMBOEUF, BROCHON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée au directeur du service départemental des archives de la Côte-d'Or.

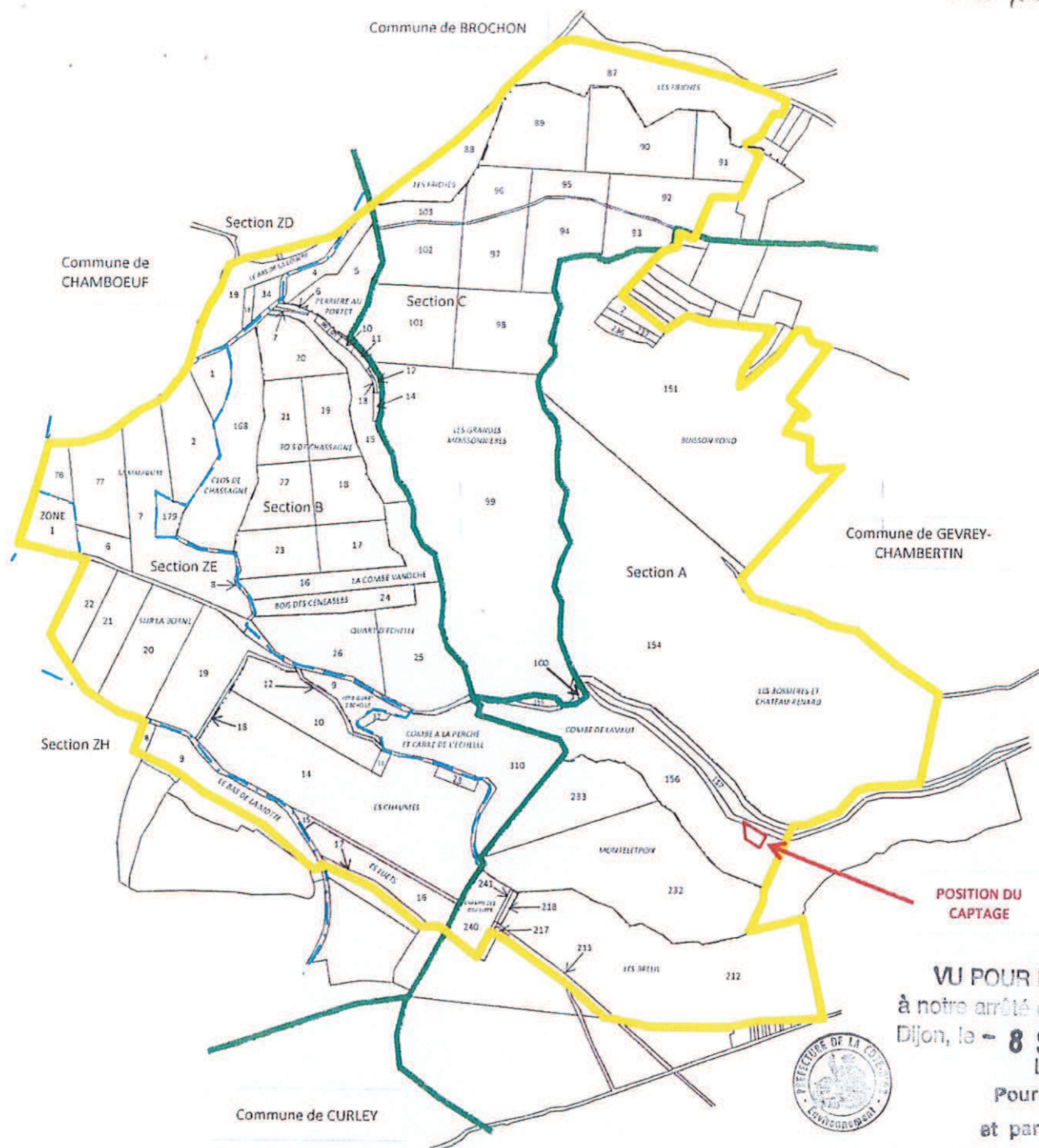
Fait à DIJON, le **8 SEP. 2017**

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général
Serge BIDEAU

Liste des annexes :

Annexe 1 : plan parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée.

Annexe 2 : état parcellaire des périmètres de protection immédiate et rapprochée.



VU POUR ÊTRE ANNEXE
à notre arrêté en date de ce jour
Dijon, le - **8 SEP. 2017**
LE PRÉFET
Pour le Préfet
et par délégation,

Le Secrétaire Général,

signés BIDEAU

**Installation des périmètres de protection des captages
En eau potable De la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN:
Source dite de la "COMBE LAVAUX" à GEVREY-CHAMBERTIN.**

LEGENDE :

- Périmètre de protection immédiate.
- Périmètre de protection rapprochée.
- Limite de commune
- Limite de section
- Limite de lieu-dit

Commune de CHAMBOEUF, sections B, ZD, ZE et ZH.
Commune de BROCHON, section C.
Commune de GEVREY-CHAMBERTIN, section A.

Echelle: 200 mètres

Etude réalisée par :

Cabinet d'expertises Christophe SERREDSZUM
5, rue du 8 mai 1945 21 320 POUILLY-EN-AUXOIS
Juillet 2013

Actualisation en octobre 2016



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	B	24	BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0001	3,4850	3,4850		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0002	3,4850	3,4850		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0003	3,4850	3,4850		CENTRE HOSPITALIER REGIONALE UNIVERSITAIRE DIJON	262 100 076			Hôpital du Becage - 1, Bd Jeanne d'Arc BP 77908	21079	DIJON Cedex
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0004	3,4850	3,4850	Irène	BISCH	05/01/1952	CHAMBOEUF		Résidence Belle Ile - 1, rue d'Alger	21000	DIJON
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0005	3,4850	3,4850	Joseph	BOURSOT				A VARENNES	21200	RUFFEY LES BEAUNE
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0006	3,4850	3,4850	Marie Thérèse	LECLERC	15/06/1933 décédée le 05/07/20013	MACON (71)	BREUIL	Ferme de la Reppe	21220	CHAMBOEUF
					Christophe	BREUIL	19/09/1961	DIJON	JANIN Michèle	5, impasse Claude Monet	21000	DIJON	
					Jean-Eric	BREUIL	06/11/1962	DIJON	GUIGOU Béatrice	rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF	
					François	BREUIL	18/08/1964	DIJON	REMONDET Berthe	13, rue Léon Blum	21700	NUITS SAINT GEORGES	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0007	3,4850	3,4850	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
					Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0008	3,4850	3,4850	Ernest	GUSSOT				2, rue Lecoulteux	21000	DIJON
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0009	3,4850	3,4850	Philippe	GUYENOT	15/12/1936	DIJON		25, rue du Huit Mai	21220	BROCHON
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0010	3,4850	3,4850	Robert	LAFFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nourvys	21220	CHAMBOEUF



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

CHAMBOEUF	B	22	BOIS DE CHASSAGNE	4,2480	4,2480		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON
CHAMBOEUF	B	23	BOIS DE CHASSAGNE	3,9500	3,9500		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVAUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée					Identité des propriétaires								
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	B	13	LA COMBE VANOCHE	0,0570	0,0570	Ginette	THOMAS	22/12/1938	CHAMBOEUF	MANGIN Michel	22, rue Charles de Gaulle	21220	BROCHON
CHAMBOEUF	B	14	LA COMBE VANOCHE BND lot 00A 0002	0,0860	0,0860	Robert	LAFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Neuroys	21220	CHAMBOEUF
			LA COMBE VANOCHE BND lot 00A 0002	0,0860	0,0860	Jeanne	CORDIER	23/12/1937	SAINT MAURICE EN RIVIERE (71)	LAFERRIERE Robert	24, rue des Neuroys	21220	CHAMBOEUF
			LA COMBE VANOCHE BND lot 00A 0001	0,0860	0,0860	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alan	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mai de laître de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
CHAMBOEUF	B	15	LA COMBE VANOCHE	4,9541	4,9541		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	16	LA COMBE VANOCHE	6,3182	6,3182		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	17	BOIS DE CHASSAGNE	3,5700	3,5700		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON
CHAMBOEUF	B	18	BOIS DE CHASSAGNE	4,1700	4,1700		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON
CHAMBOEUF	B	19	BOIS DE CHASSAGNE	3,9600	3,9600		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON
CHAMBOEUF	B	20	BOIS DE CHASSAGNE	4,1500	4,1500		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON
CHAMBOEUF	B	21	BOIS DE CHASSAGNE	3,9600	3,9600		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BROCHON	C	101	LES GRANDES MOISSONNIERES	7,9142	7,9142		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	102	LES GRANDES MOISSONNIERES	5,7503	5,7503		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	103	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,0910	2,0910		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
CHAMBOEUF	B	4	PERRIERE AU PORTET	2,0707	2,0707		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	5	PERRIERE AU PORTET	4,4754	4,4754		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	6	LA COMBE VANOCHÉ	0,1219	0,1219	René	ROUSSEL	23/02/1936	REGNEVELLE (88)	FOLLETET Alice	CHAZAN	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	7	LA COMBE VANOCHÉ	0,0962	0,0962	Philippe	LAFERRIERE	13/10/1961	DIJON		24, rue des Nouroys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	8	LA COMBE VANOCHÉ	0,0730	0,0730	Robert	LAFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nouroys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	9	LA COMBE VANOCHÉ	0,0615	0,0615	Hubert	GIRARD	22/09/1932	CHAMBOEUF	CANAT	17, route d'Epernay	21640	GILLY LES CITEAUX
CHAMBOEUF	B	10	LA COMBE VANOCHÉ	0,0700	0,0700	Léon	RACLE					21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	11	LA COMBE VANOCHÉ	0,1200	0,1200	Robert	LAFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nouroys	21220	CHAMBOEUF
						Jeanne	CORDIER	23/12/1937	SAINT MAURICE EN RIVIERE (71)	LAFERRIERE Robert	24, rue des Nouroys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	12	LA COMBE VANOCHÉ	0,0590	0,0590	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection immédiate

Parcelles incluses dans le périmètre de protection immédiate						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
GEVREY CHAMBERTIN	A	156	COMBE DE LAVAUX	30,9846	0,0575		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN

Le périmètre de protection immédiate comprend également environ 25 m² situés sur la voie communale dite de la COMBE LAVAUX d'après le plan de piquetage réalisé par le cabinet de géomètre PION-PINOT le 19-12-2012.



En 09 19 2017
- 8 SEP. 2017
LE PREFET

Pour le Préfet
et par délégation,

Le Secrétaire Général,
M. S. BIDEAU



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVALUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
BROCHON	C	87	LES FRICHES	11,9280	11,9280		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	88	LES FRICHES	4,1645	4,1645		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	89	LES GRANDES MOISSONNIERES	8,0405	8,0405		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	90	LES GRANDES MOISSONNIERES	7,9802	7,9802		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	91	LES GRANDES MOISSONNIERES	3,2362	3,2362		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	92	LES GRANDES MOISSONNIERES	5,1660	5,1660		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	93	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,8451	2,8451		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	94	LES GRANDES MOISSONNIERES	6,1308	6,1308		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	95	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,1311	2,1311		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	96	LES GRANDES MOISSONNIERES	2,9550	2,9550		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	97	LES GRANDES MOISSONNIERES	4,9088	4,9088		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	98	LES GRANDES MOISSONNIERES	8,2144	8,2144		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	99	LES GRANDES MOISSONNIERES	48,2856	48,2856		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON
BROCHON	C	100	LES GRANDES MOISSONNIERES	0,1203	0,1203		COMMUNE DE BROCHON	212 101 109			Route des Grands Crus	21220	BROCHON



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Périmètre de protection rapprochée

ETAT PARCELLAIRE.

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	B	24	BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0011	3,4850	3,4850	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alain	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mal de Lattre de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
						Emilie	THARY			1, rue des Anciennes Facultés	21000	DIJON	
			BOIS DES CENSABLES BND lot 00A0012	3,4850	3,4850	André	THOMAS	31/07/1952	CHAMBOEUF		28, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
						Simone	LAZARDEUX	18/06/1915	DIJON	VIRET	132, rue de Beffort	25000	BESANCON
						Simone	LAZARDEUX	18/06/1915	DIJON	VIRET	132, rue de Beffort	25000	BESANCON
						Simone	LAZARDEUX	18/06/1915	DIJON	VIRET	132, rue de Beffort	25000	BESANCON
CHAMBOEUF	B	25	QUART D'ECHELLE	8,5040	8,5040		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	26	QUART D'ECHELLE	7,0203	7,0203		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	B	32	PETIT QUART D'ECHELLE	0,2770	0,2770	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alan	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mal de Lattre de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
CHAMBOEUF	B	168	CLOS DE CHASSAGNE	9,9420	9,9420	Simone	DETAIN	19/05/1933	FLAGEY ECHEZEUX	TORTOCHOT	10, rue de l'Eglise	21220	GEVREY CHAMBERTIN
						Brigitte	TORTOCHOT	31/01/1958	GEVREY CHAMBERTIN	SERROT Philippe	25, rue Pasteur	21700	MUITS SAINT GEORGES
						Chantal	TORTOCHOT	15/03/1956	GEVREY CHAMBERTIN	MICHEL Philippe	80 Bd, de la Liberté	89100	SENS



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	B	179	LA MALADIERE	0,9860	0,9860								
						Françoise	ROSSIGNOL	14/10/1948	GEVREY CHAMBERTIN	ROTY	24, rue Mai de Latre de Tassigny	21220	GEVREY CHAMBERTIN
						Philippe	ROTY	28/05/1969	DIJON	GAY Sonia	9, chemin des Carrières	21220	BROCHON
						Patricia	ROTY	30/09/1973	DIJON	RAINHO José	4, rue de Billard	21220	BROCHON
						Pierre-Jean	ROTY	23/08/1982	CHENOVE		8, rue Charles de GAULLE	21220	BROCHON
CHAMBOEUF	B	310	COMBE PERCHE ET CARRE ECHELE	12,2215	12,2215		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	207	5 ALLEE DE LA MALADIERE	0,0835	0,0835	Jean Claude	MARLOT	13/09/1939	DIJON		5, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	208	ALLEE DE LA MALADIERE	0,0020	0,0020		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	209	6 ALLEE DE LA MALADIERE	0,0780	0,0780	Philippe	RICARD	24/03/1957	VERDUN SUR MEUSE	BEAUJARD Régine	6, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Régine	BEAUJARD	06/05/1960	SENS (89)	RICARD Philippe	6, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	210	7 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0911	0,0911	Jean Bernard	ORLIAC	12/12/1938	MARCHESEUIL	GRIGNARD Denise	7, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Denise	GRIGNARD	21/04/1939	ARNAY LE DUC	ORLIAC Jean	7, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	211	5 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0844	0,0844	Jérôme	DECHAUD	06/04/1974	LILLE (59)		615, chemin du Fonteneau	38440	MODIEU-DETOURBE
						Céline	DECHAUD	25/08/1976	CHATEAUBOUX (36)	MONTASHERI Maxime	7, rue Lacroix Robert	78800	HOUILLES
						Stéphanie	DECHAUD	02/10/1986	FONTAINE LES DIJON		4 allée des cerisiers	21200	VIGNOLES
						Olivier	DECHAUD	05/11/1989	FONTAINE LES DIJON		99 rue Hippolyte Kahn	69100	VILLEURBANNE



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN : source de la COMBE LAVAUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Pénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	AB	212	3 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0820	0,0820	Jean-Marc	BROCHOT	07/02/1953	MARLY SOUS ISSY (71)	NEANT Mireille	3, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Mireille	NEANT	12/04/1953	CHALON SUR SAONE (71)	BROCHOT Jean-Marc	3, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	213	1 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0804	0,0804	Michel	CUNY	12/04/1942	SAINT COLOMBE (69)	BIOLAND Monique	1, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Monique	BIOLAND	30/07/1946	DIJON	CUNY Michel	1, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	214	4 ALLEE DE LA MALADIERE	0,0802	0,0802	David	VENTUCCI	23/11/1972	DIJON	PUECH Claude	4, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Claude	PUECH	22/01/1969	CHAUMONT (52)	VENTUCCI David	4, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	215	12 ALLEE DE CHASSAGNE	0,1093	0,1093	Michel	MARTIN	30/10/1947	SAINT LOUP DE LA SALLE (71)	MORAUX Jacqueline	12, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Jacqueline	MORAUX	26/04/1943	SEMUR EN AUXOIS	MARTIN Michel	12, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	216	10 ALLEE DE CHASSAGNE	0,1177	0,1177	Maurice	DUCCUET	15/06/1948	SAINT USAGE	LANSEMENT Marie Josette	10, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Marie Josette	LANSEMENT	24/03/1945	MONTAPAS (58)	DUCCUET Maurice	10, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	217	8 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0924	0,0924	Gérard	FLUCHOT	28/08/1950	DIJON		8, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	218	6 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0808	0,0808	Pierre	PRECHEUR	29/06/1961	LE CREUSOT (71)		6, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	219	4 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0817	0,0817	Jean-Luc	ECARD	19/03/1953	DIJON	MONNOT Rolande	4, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Rolande	MONNOT	15/10/1951	NUITS SAINT GEORGES	ECARD Jean-Luc	4, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVAUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	AB	220	2 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0815	0,0815	Didier	LAFERRIERE	09/09/1966	CHAMBOEUF		24, rue des Nourrys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	221	1 ALLEE DE LA MALADIERE	0,0820	0,0820	Catherine	PELEN	04/12/1956	PARIS 15ème		1, Allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	222	2 RUE DU PARC	0,0798	0,0798	Bernard	ROUGET	08/06/1942	GEVREY CHAMBERTIN	BARTHET Claire	2, rue du Parc	21220	CHAMBOEUF
						Claire	BARTHET	24/06/1948	GEVREY CHAMBERTIN	ROUGET Bernard	2, rue du Parc	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	223	3 ALLEE DE LA MALADIERE	0,0815	0,0815	Pierre	VOGEL	14/12/1946	PONT DE ROIDE (25)	BOUDROT Eliane	3, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Eliane	BOUDROT	03/04/1948	SEMUR EN AUXOIS	VOGEL Pierre	3, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	224	LE VILLAGE	0,0232	0,0232		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	225	11 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0561	0,0561	Patrick	MENARD	19/10/1961	CHATILLON EN MICHAÏLE	GRILLOT Véronique	11, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Véronique	GRILLOT	19/08/1959	DIJON	MENARD Patrick	11, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	226	LE VILLAGE	0,0627	0,0627		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	228	13 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0766	0,0766	Gilbert	PELTRET	05/03/1950	DIJON	GAGNAUX Marie-Christine	13, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Marie-Christine	GAGNAUX	05/03/1954	DIJON	PELTRET Gilbert	13, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	229	15 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0722	0,0722	Francis	RENEM	07/08/1947	LAXOU (54)	MASSON Christine	15, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Christine	MASSON	18/07/1950	BESANCON	RENEM Francis	15, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Instauration des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVAUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	AB	230	17 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0638	0,0638	Sylvie	FEVRE	18/10/1956	CHALON SUR SAONE (71)	ROUX	17, allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	231	LE VILLAGE	0,0034	0,0034		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	232	LE VILLAGE	0,0695	0,0695		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	233	9 ALLEE DE CHASSAGNE	0,0545	0,0545	Vincent	FICHOT	27/10/1976	DJON		9, Allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
						Muriel	TAINTURIER	15/12/1971	SAINT AMAND MONTROND (18)		9, Allée de Chassagne	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	236	12 ALLEE DE LA MALADIERE	0,1273	0,1273	Damien	L'HOMME	25/01/1982	MONTBARD	PAPA Pauline	12, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Pauline	PAPA	06/08/1986	TROYES	L'HOMME Damien	12, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	237	10 ALLEE DE LA MALADIERE	0,1439	0,1439	Pascal	POITOU	11/09/1955	BEAUNE	LABOUREAU Colette	10, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Colette	LABOUREAU	06/10/1954	SAULEU	POITOU Pascal	10, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	238	8 ALLEE DE LA MALADIERE	0,1787	0,1787	Bruno	FOREST	14/10/1960	MACON (71)	TROUILLOT Marie-Christine	8, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
						Marie-Christine	TROUILLOT	06/03/1962	CLUNY (71)	FOREST Bruno	8, allée de la Maladière	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	239	LE VILLAGE	0,0375	0,0375		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	AB	240	LE VILLAGE	0,0456	0,0456		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZD	18	LE BAS DE LA LOUIERE	0,3710	0,3710	Bernard	BISCH	24/12/1956	DJON		2, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVAUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prenom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	ZD	19	LE BAS DE LA LOUERE	4,5010	4,5010	Bernard	BISCH	24/12/1956	DIJON		2, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZD	33	LE BAS DE LA LOUERE	0,6040	0,6040	Bernard	BISCH	24/12/1956	DIJON		2, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZD	34	LE BAS DE LA LOUERE	0,8856	0,8856	Ginette	THOMAS	22/12/1938	CHAMBOEUF	MANGIN Michel	22, rue Charles de Gaulle	21220	BROCHON
CHAMBOEUF	ZE	1	LA MALADIERE	1,9800	1,9800	Robert	LAFFERRIERE	13/06/1936	CHAMBOEUF	CORDIER Jeanne	24, rue des Nouvoys	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	2	LA MALADIERE	5,1020	5,1020	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alan	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mai de laître de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
CHAMBOEUF	ZE	6	LA MALADIERE	1,6180	1,6180	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alan	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mai de laître de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
CHAMBOEUF	ZE	7	LA MALADIERE	10,4700	10,4700	Monique	BISCH	04/02/1950	CHAMBOEUF	DUPACQUIER Michel	FOUR	21540	AUBIGNY-LES-SOMBERNON
CHAMBOEUF	ZE	8	LA MALADIERE	0,2830	0,2830		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	9	PETT QUART D'ECHELLE	2,3790	2,3790		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	10	ES CHAUMES	6,3930	6,3930	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

CHAMBOEUF	ZE	11	ES CHAUMES	0,1970	0,1970	Paule	MOUCHET	24/08/1936	TROYES (10)	PAGE Jean	113, rue de Villiers	78300	POISSY
CHAMBOEUF	ZE	12	ES CHAUMES	0,6550	0,6550		COMMUNE DE CHAMBOEUF	21.2 10.1 32.3			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Installation des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVALUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	ZE	13	ES CHAUMES	0,4690	0,4690	Paulette	GALLOIS	03/11/1931	DIJON	DRUET	1, rue de la Maladière	21160	MARSANNAY LA COTE
						Odile	DRUET	27/10/1955	DIJON	DUCRET Jacques	27, rue du Rocher	21160	MARSANNAY LA COTE
						Raphaël	DRUET	30/11/1988	CHENOVE	Chez Mme DRUET	Elisabeth - 24, rue du Vieux Collège	21160	MARSANNAY LA COTE
						Maxime	DRUET	25/07/1990	CHENOVE	Chez Mme DRUET	Elisabeth - 24, rue du Vieux Collège	21160	MARSANNAY LA COTE
CHAMBOEUF	ZE	14	ES CHAUMES	25,6330	25,6330		GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE BISCH	341 930 899				21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	15	ES CHAUMES	0,7000	0,7000		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	16	ES LUETS	4,5000	4,5000	Christiane	THIBAUT	20/09/1946	REUILLE VERGY	CHAMPS Guy	25, rue du Parc	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	17	ES LUETS	0,3700	0,3700		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	18	SUR LA BORNE	0,3050	0,3050		COMMUNE DE CHAMBOEUF	212 101 323			30, Grande Rue	21220	CHAMBOEUF
CHAMBOEUF	ZE	19	SUR LA BORNE	7,6930	7,6930	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN
CHAMBOEUF	ZE	20	SUR LA BORNE	7,0840	7,0840	Claude	THOMAS	30/03/1951	CHAMBOEUF		3, rue des Sauterots	21220	CHAMBOEUF
						Colette	THOMAS	08/08/1944	CHAMBOEUF	DUMONT	5, rue Jules Guesde	21600	LONGVIC
						Sylvie	THOMAS	14/10/1962	GEVREY CHAMBERTIN	FOURNERET	17, Impasse de la Fontaine	21370	VELARS SUR OUCHE
						Nathalie	THOMAS	03/06/1967	DIJON	Célibataire	13, rue Sadi Carnot	21000	DIJON



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Instauration des périmètres de protection des captages en eau potable de la communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN: source de la COMBE LAVAUX sur GEVREY-CHAMBERTIN.

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
CHAMBOEUF	ZE	21	SUR LA BORNE	4,3920	4,3920	Irène	BISCH	05/01/1952	CHAMBOEUF		Résidence Belle Ile - 1, rue d'Alger	21000	DIJON
CHAMBOEUF	ZE	22	SUR LA BORNE	3,2510	3,2510	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alain	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mal de l'attre de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
CHAMBOEUF	ZE	76	LA MALADIERE	1,8496	1,8496	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alain	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mal de l'attre de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
CHAMBOEUF	ZE	77	LA MALADIERE	5,0644	5,0644	Yves	GUILLEVIC	07/08/1948	GRANCEY LE CHATEAU		1, rue de la Barre	21220	CHAMBOEUF
						Alain	GUILLEVIC	17/03/1974	DIJON		3 place Mal de l'attre de Tassigny	92300	LEVALLOIS PERRET
						Emmanuel	GUILLEVIC	21/09/1976	DIJON		3 rue de la Charme	21410	FLEUREY SUR OUCHE
CHAMBOEUF	ZH	8	DEVANT LES TILES	0,0740	0,0740		Office National des Forêts - Ministère de l'Agriculture	662 043 116			11 C, rue René CHAR	21000	DIJON
CHAMBOEUF	ZH	9	LE BAS DE LA MOTTE	5,5070	5,5070	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	2	BUISSON ROND	1,1000	1,1000		SCEA DE LA REPPE	450 185 749			Monsieur Alain TRAPET 1, Place de l'Eglise	21220	SEMEZANGES
GEVREY CHAMBERTIN	A	151	BUISSON ROND	49,1998	49,1998		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

GEVREY CHAMBERTIN	A	154	BOSSIÈRES ET CHÂTEAU RENARD	166,3970	77,0000	COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	155	COMBE DE LAVAUT	0,1187	0,1187	COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	156	COMBE DE LAVAUT	30,9846	16,1000	COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	157	COMBE DE LAVAUT	3,4643	2,5200	COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	212	LES BREUS	26,8096	26,8096	COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	213	LES BREUS	0,2574	0,2574	COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
GEVREY CHAMBERTIN	A	217	CHAMPS DES OEUILLETS	0,0030	0,0030	Jean Louis	MAUME	14/02/1944	GEVREY CHAMBERTIN		23, rue des Marcs d'Or	21000	DJON
						Bernard	MAUME	05/12/1936	LYON (69)		8, rue de la Mairie	21220	CURLEY
						Etienne	FICHAUX	22/08/1946	LAMBERSART (59)	Veuf de MAUME MA	79, rue Paul Bert	69003	LYON
						Séverine	FICHAUX	03/09/1973	STRASBOURG (67)	Célibataire	79, rue Paul Bert	69003	LYON
						Alban	FICHAUX	04/09/1978	LYON 4ème	Célibataire	146, avenue Charles de Gaulle	69160	TASSIN LA DEMI LUNE
GEVREY CHAMBERTIN	A	218	CHAMPS DES OEUILLETS	0,1385	0,1385	Jean Louis	MAUME	14/02/1944	GEVREY CHAMBERTIN		23, rue des Marcs d'Or	21000	DJON
						Bernard	MAUME	05/12/1936	LYON (69)		8, rue de la Mairie	21220	CURLEY
						Etienne	FICHAUX	22/08/1946	LAMBERSART (59)	Veuf de MAUME MA	79, rue Paul Bert	69003	LYON
						Séverine	FICHAUX	03/09/1973	STRASBOURG (67)	Célibataire	79, rue Paul Bert	69003	LYON
						Alban	FICHAUX	04/09/1978	LYON 4ème	Célibataire	146, avenue Charles de Gaulle	69160	TASSIN LA DEMI LUNE
GEVREY CHAMBERTIN	A	232	MONTELETOIX	21,5585	21,5585		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	233	MONTELETOIX	8,1475	8,1475		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	236	BUISSON ROND	0,5500	0,5500	Henri	MAGNIEN	12/02/1925	GEVREY CHAMBERTIN	MILLET Georgette	17, rue Haute	21220	GEVREY CHAMBERTIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	237	BUISSON ROND	0,5500	0,5500	Louise	MAGNIEN	20/01/1931	GEVREY CHAMBERTIN	GRANDVOINNET Albert	rue Combe du Dessus	21220	GEVREY CHAMBERTIN



ETAT PARCELLAIRE.

Périmètre de protection rapprochée

Parcelles incluses dans le périmètre de protection rapprochée						Identité des propriétaires							
Commune	Section	Numero	Lieu-dit	Surface totale en ha	Surface grevée de servitudes en ha	Prénom	Nom ou organisme	Date de naissance ou SIREN	Lieu de naissance	Epoux épouse (e) de	Adresse	Code Postal	Ville
GEVREY CHAMBERTIN	A	240	CHAMPS DES OEUILLETS	2,7020	2,7020	Emmanuel	MIGNARDOT	20/05/1959	DIJON	JOLY Jocelyne	Champ des Pierres	21220	FIXIN
						Jocelyne	JOLY	13/02/1957	DIJON	MIGNARDOT Emmanuel	Champ des Pierres	21220	FIXIN
GEVREY CHAMBERTIN	A	241	CHAMPS DES OEUILLETS	0,0800	0,0800		COMMUNE DE GEVREY CHAMBERTIN	212 102 958			Mairie - rue des Halles	21220	GEVREY CHAMBERTIN